

# Championnat Départemental Toutes Catégories des Côtes d'Armor 2023-2024

## Règlement Intérieur

### Article 1 - Présentation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Côtes d'Armor organise le Championnat Départemental Toutes Catégories des Côtes d'Armor 2023-2024.

### Article 2 – Arbitrage

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
L'arbitre principal est Efflam Castel (AFO1, code FFE : Y02097).

### Article 3 – Inscriptions

Pour pouvoir participer, les joueurs doivent satisfaire ces conditions :

- Etre Licencié A dans un club du 22 pour la saison 2023-2024
- Etre moins de 2400 Elo au 1<sup>er</sup> décembre 2023

Les inscriptions se font auprès de Efflam Castel : [efflamm.castel@gmail.com](mailto:efflamm.castel@gmail.com)

L'inscription est gratuite.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde les joueurs qui sont inscrits l'avant-veille de la 1<sup>ère</sup> ronde et qui n'ont pas demandé de BYE (cf art. 6).

### Article 4 – Cadence de Jeu

Les parties se jouent à la cadence de 60 minutes + 30 secondes par coup. Le retard autorisé à une ronde est de 30 minutes.

### Article 5 – Dates et Horaires

09/12/2023 – 13h30 – Ronde 1  
09/12/2023 – 16h30 – Ronde 2  
20/01/2024 – 13h30 – Ronde 3  
20/01/2024 – 16h30 – Ronde 4  
17/02/2023 – 13h30 – Ronde 5  
17/02/2023 – 16h30 – Ronde 6  
30/03/2024 – 13h30 – Ronde 7

Les horaires donnés pour les rondes 2, 4 et 6 sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'heure de fin de la ronde précédente. La ronde débutera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

## **Article 6 – Appariements**

Les appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel PAPI

## **Article 7 – BYEs**

Un maximum de deux BYEs sont autorisés. Ils doivent être demandés à l'arbitre avant la début de la ronde précédant le BYE. Aucun BYE ne sera accordé pour la dernière ronde.

Un joueur qui a demandé un BYE n'est pas apparié pour la ronde de son BYE et le joueur marque un demi-point de partie.

## **Article 8 – Classement et Départages**

Le classement se fait au nombre de points de partie. En cas d'égalité, les départages, sont dans l'ordre, le Buccholz tronqué 1, le Buccholz et la Performance.

## **Article 9 – Prix**

La remise des prix a lieu le 30/03/2024 à 16h15.

La liste définitive des prix sera publiée avant la 3ème ronde.

Les Prix au classement général sont partagés au système Hort. Les Prix ne sont pas cumulables. Seuls les joueurs présents lors de la remise des prix peuvent recevoir un prix.

## **Article 10 – Conduite des Joueurs**

Les participants s'engagent à respecter les règlements en usage dans les compétitions officielles de la FFE (Charte du joueur, Fair Play...)

## **Article 11 – Droit à l'image**

Les participants autorisent le CDJE22 à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles ou photos sur lesquels ils peuvent apparaître. Les responsables légaux de joueurs mineurs inscrits peuvent demander à déroger à cette règle. Cette demande doit se faire par écrit à l'organisateur.